

Dossier hydrocarbures

Le CREGÎM n'encouragera pas l'exploitation d'énergie non renouvelable

Bonaventure, le 3 août 2010 – Dans une lettre datée du 19 juillet dernier et adressée à la Ministre des Ressources naturelles et de la Faune, madame Nathalie Normandeau, le Conseil régional de l'Environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (CREGÎM) a demandé de maintenir le moratoire décrété en 1998 sur l'octroi de permis d'exploration, jusqu'à ce qu'une politique québécoise d'encadrement du développement des hydrocarbures sécuritaire pour l'environnement, pour l'économie locale, régionale et nationale ainsi que pour notre sécurité civile soit officiellement adoptée. Le CREGÎM souhaite également qu'une réelle consultation publique, autre que celle prévue sur le Web à l'automne 2010 soit offerte aux Québécois.

Les quatre bassins actuellement à l'étude au Québec, soient la Baie-des-Chaleurs, Madeleine, l'estuaire et Gaspésie Nord, touchent la région administrative desservie par le CREGÎM. Le développement des hydrocarbures au Québec, autant en mer que sur terre, interpelle donc fortement l'organisme et ses membres gaspésiens et madelinots. Après divers échanges, discussions et réflexions, le CREGÎM constate toutefois que la démarche menée dans le cadre de l'étude environnementale stratégique (ÉES) ne permet pas d'aborder la raison d'être du programme et l'analyse des options ou des variantes aux projets d'exploitation.

La marée noire dans le Golfe du Mexique causée par une fuite qui aura pris plus de trois mois à colmater, comme l'ensemble des marées noires d'ailleurs, est un terrible drame écologique, humain et économique. Le développement des hydrocarbures, source d'énergie non renouvelable, semble pour l'instant peu encadré et peu sécuritaire si on en juge par la *Loi sur les mines* qui, jusqu'à nouvel ordre, offre peu de garantie, en mer comme sur terre. Le CREGÎM croit que l'ÉES devrait permettre, en plus d'évaluer globalement les effets environnementaux, sociaux et économiques pouvant découler des travaux d'exploration et d'exploitation, d'évaluer les impacts, par l'acquisition de données nouvelles sur le terrain, sur les autres activités économiques dont profitent la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine tels la pêche commerciale, l'observation des baleines, les bateaux vacanciers, etc. Les autres usagers des eaux méritent qu'on les écoute, d'autant plus que leurs activités constituent pour la région un apport économique très important. Les impacts sociaux et économiques découlant d'une catastrophe environnementale doivent aussi être calculés.

Le CREGÎM souhaite que nous prenions le temps nécessaire pour clarifier et bien évaluer les enjeux liés à l'exploitation des hydrocarbures. Le CREGÎM n'encouragera pas cette énergie non renouvelable, sans de solides garanties.

Pour informations :

Caroline Duchesne, directrice générale
418-534-4498 / 1 877 534-4498
caroline.cregim@globetrotter.net